

**« ANNEXE 2.6**

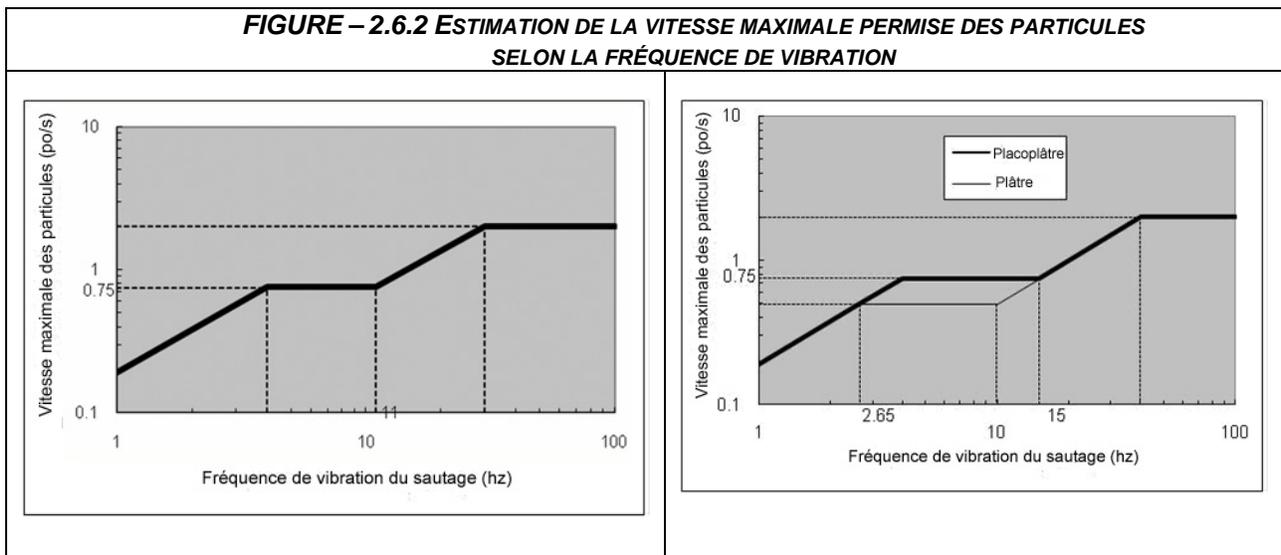
**Évaluation de la vitesse maximale permise des particules, de la distance du sautage aux bâtiments ou de la fréquence admissible des vibrations (art. 4.7.5. a))**

L'employeur doit respecter les limites prévues selon l'une des trois méthodes suivantes :

1. dans le tableau ci-dessous;

<b>TABLEAU 2.6.1 - VITESSE MAXIMALE PERMISE DES PARTICULES SELON LA DISTANCE DES STRUCTURES</b>	
<b>Distance du lieu de sautage</b>	<b>Vitesse maximale permise</b>
0 à 90 m (300 pi)	31,75 mm/s (1,25 po/s)
91 à 1 524 m (301 à 5000 pi)	25,4 mm/s (1 po/s)
1 525 m et plus (5001 pi)	19 mm/s (0,75 po/s)

2. dans l'un des graphiques ci-dessous;



L'employeur doit utiliser, selon les instructions du fabricant, un sismographe pour surveiller la vitesse des particules afin d'assurer la conformité des résultats avec ceux établis dans le tableau 2.6.1 ou dans les graphiques de la figure 2.6.2, prévus ci-dessus. La méthode de surveillance des vibrations et le calcul de la fréquence doivent être approuvés par un ingénieur.

1. à l'équation de distance proportionnée présentée au tableau ci-dessous :

<b>TABLEAU 2.6.2 - CALCUL DE LA DISTANCE MINIMALE À RESPECTER ENTRE UNE STRUCTURE ET UN SAUTAGE EN FONCTION DE CHARGE D'EXPLOSIFS</b>		
<b>Distance du site de sautage</b>	<b>Quantité maximale d'explosifs mis à feu en moins de 8 millisecondes</b>	
	<b>Métrique (W en kg et D en m)</b>	<b>Impériale (W en lb et D en pi)</b>
Moins de 92 m (300 pi)	$W = (D/22.6)^2$	$W = (D/50)^2$
92 à 1524 m (301 à 5000 pi)	$W = (D/24.9)^2$	$W = (D/55)^2$
Plus de 1524 m (5000 pi)	$W = (D/29.4)^2$	$W = (D/65)^2$

*W = quantité maximum d'explosifs (en kilogramme ou en livre) qui peuvent détoner en moins de 8 millisecondes.*

*D = distance à respecter entre la zone de sautage et la structure la plus proche à protéger. ».*